

# Censure du maire de Toulouse : Mise au point de La dépêche du midi

**«Antiraciste, anticolonialiste, un point  
c'est tout !»**

Publié le 02/04/2015 à 03:56, Mis à jour le 02/04/2015 à 07:57

Dans un article publié ce mercredi 1er avril sous le titre «Le Capitole interdit la réunion du NPA», «La Dépêche du Midi» a indiqué à propos de Bernard Cholet qu'il faisait partie d'un groupe de militants condamnés pour «discrimination et incitation à la haine raciale». Cette information est erronée, et nous présentons nos sincères excuses à M. Cholet. Dans le texte publié ci-dessous, Bernard Cholet a souhaité rappeler les raisons militantes qui l'ont conduit devant la justice, et la relaxe dont il a bénéficié.

*«Je me suis retrouvé subrepticement dans les colonnes de «La Dépêche du Midi» 1er avril victime d'accusations diffamatoires qui portent atteinte à mon intégrité personnelle et à mon honneur, et qui ne respectent pas la chose jugée. À la suite d'une plainte d'une officine de l'extrême droite pro-israélienne, j'ai en effet été inculpé avec deux camarades pour une action Boycott Désinvestissement Sanctions (comme nous en réalisons des centaines partout en France et dans le monde depuis 2010) dans une grande surface pour appeler les consommateurs au boycott des produits exportés illégalement par Israël, boycott international destiné à faire cesser l'impunité de cet Etat pour qu'il respecte enfin le droit international. Après quatre ans de procédures judiciaires, j'ai été relaxé par deux fois par des tribunaux indépendants*

qui m'ont donc jugé innocent. Mieux encore, contrairement à ce qui a été publié par «La Dépêche du Midi» et diffusé dans un communiqué de la mairie de Toulouse, aucune condamnation pour «provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence» n'a été prononcée contre des militants dans le cadre d'actions BDS. La cour d'appel de Paris – après avoir considéré comme légal le droit à l'appel au boycott émanant de la société civile – sera sur le sujet encore plus précis : «la critique pacifique de la politique d'un État relevant du libre jeu du débat politique se trouve au cœur même de la notion de société démocratique». Le manque de sérieux dans la vérification des sources autant pour le journaliste que pour le Maire est inacceptable et grave de conséquences.

Enfin et pour que les choses soient claires, le conflit israélo-palestinien n'est nullement un conflit religieux. L'appel au boycott n'a rien à voir avec la religion juive mais avec la politique d'un État qui pratique la colonisation et la discrimination. Alors oui, militant depuis toujours contre le racisme, contre l'antisémitisme et contre l'islamophobie, militant anticolonialiste. Pas plus, pas moins. Et soyez persuadés qu'ils ne nous feront pas taire».

La Dépêche du Midi

Source

:

<http://www.ladepeche.fr/article/2015/04/02/2079370-antiraciste-anticolonialiste-un-point-c-est-tout.html>